

25ème TOURNOI SIMPLES DAMES – Mercredi 11 novembre 2026

Salle Mangin-Beaulieu à NANTES

Objet du document :

Règlement sportif

Article 1

Le Comité de Loire-Atlantique de Tennis de Table et le Club de La Chevrolière du Lac TT organisent le samedi 11 novembre 2026, salle Mangin-Beaulieu à NANTES, le 25ème tournoi départemental de simples dames.

Article 2

Cette compétition est ouverte aux joueuses titulaires d'une licence compétition ou loisir, et aux non licenciées de Loire-Atlantique (munies d'un certificat médical d'aptitude).

Début de la compétition à 10 h (pointage à 9 h 30).

Article 3

Ce tournoi comporte 3 tableaux.

- Tableau A : 1ères et 2èmes de poules
- Tableaux B : 3èmes et 4èmes de poules
- Tableau C : 5èmes et 6èmes de poules

Article 4

Les inscriptions sont à faire individuellement ou par votre club sur le site du Comité de Loire-Atlantique de Tennis de Table, rubrique « Espace clubs joueurs 44 » jusqu'au 08 novembre minuit. Le montant des inscriptions (8 €/personne) sera facturé aux clubs. Pour toutes les non-licenciées contacter directement Valérie Bronsart v.bronsart@cdtt44.fr en donnant vos NOM – PRENOM - Date de naissance - Nom du club référent.

Article 5

La compétition se déroulera sur 32 tables. Les balles de couleur blanche seront fournies par le C.D. 44. Merci de penser à apporter vos balles pour l'échauffement.

Article 6

Le premier tour se disputera par poules de 6 joueuses puis toutes les joueuses seront qualifiées et réparties dans les 3 tableaux en fonction de leur classement à l'issue des poules. Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les performances seront comptabilisées.

Article 7

Les 3 premières de chaque tableau seront récompensées. Le club ayant inscrit le plus de joueuses recevra une récompense d'une valeur de 100 €.

Article 8

Le C.D. 44 et le club organisateur déclinent toute responsabilité pour les vols et les pertes pouvant survenir pendant cette journée.

Article 9

Le juge-arbitre sera désigné par la commission arbitrage.

Article 10

Le port exclusif de chaussures de salle sera obligatoire pour toutes les joueuses. De même, chacune devra évoluer avec une tenue de sport adaptée : maillot, short ou jupe.

Article 11

Pour le bon déroulement de l'épreuve, le présent règlement pourra être modifié par le juge-arbitre.

Article 12

Le super challenge, une table de Tennis de Table, sera attribuée au club qui aura le plus de points cumulés tout au long des challenges de l'olympiade 2024/2028.

La Commission du développement féminin